AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-54ItemMarie Moret à Pierre-Alphonse Doyen, 25 novembre 1893

Marie Moret à Pierre-Alphonse Doyen, 25 novembre 1893

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Dallet, Émilie (1843-1920)</u> est cité(e) dans cette lettre <u>Doyen, Pierre-Alphonse (1837-1895)</u> est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-54 Collation2 p. (177r, 178v) Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Pierre-Alphonse Doyen, 25 novembre 1893, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/32460

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution –

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction25 novembre 1893
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
DestinataireDoyen, Pierre-Alphonse (1837-1895)
Lieu de destinationGuise (Aisne) - Familistère

Description

RésuméSur le déménagement du mobilier des deux pièces occupées par le bureau du journal du *Devoir* au Familistère, que l'administration de l'Association souhaite utiliser. Marie Moret a modifié ses plans : déplacer les papiers, collections et livres du local du *Devoir* dans la pièce des archives au troisième étage [de l'aile droite] ; déplacement des casiers dans la remise aux voitures, et réinstallation des rayons dans l'appartement du 1er étage de l'aile droite ; mention de la presse à copier.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Déménagement Personnes citées

- Bourbier [monsieur]
- Dallet, Émilie (1843-1920)

Lieux citésGuise (Aisne) - Familistère : aile droite

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDallet, Émilie (1843-1920) GenreFemme Pays d'origineFrance Activité

- Coopération
- Éducation
- Familistère

Biographie Pédagogue française née Moret en 1843 à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et décédée en 1920. Elle est la fille de Jacques-Nicolas Moret, serrurier, cousin germain de Jean-Baptiste André Godin, et de son épouse Marie-Jeanne Philippe. Elle est la sœur cadette de Marie Moret (1840-1908). Elle épouse Pierre Hippolyte Dallet (1828-1882), Charentais, capitaine au long cours décédé et enterré civilement à Guise en février 1882, avec lequel elle a trois filles, Marie-Jeanne (1872-1941), Marie Émilie (1876-1879) et Marie Marguerite (1877-1880). Associée de l'Association coopérative du capital et du travail, Émilie Dallet dirige les écoles du Familistère à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Prénommée Émélie sur ses actes de naissance et de mariage, Émilie est son

prénom d'usage. Surnommée "Ner" par Marie Moret dans sa correspondance à Jules Pascaly.

NomDoyen, Pierre-Alphonse (1837-1895) GenreHomme Pays d'origineFrance Activité

- Employé/Employée
- Familistère
- Presse

BiographieEmployé français de la <u>Société du Familistère de Guise</u>, né en 1837 à Surfonds (Sarthe) et décédé en 1895 à Guise (Aisne) au Familistère. Il épouse en premières noces Pauline Anastasie Lemarie et en secondes noces Émilie Virginie Brunet. Il a deux enfants. Doyen entre au service du Familistère en 1878 et il se voit confier la gérance du journal *Le Devoir* (Guise, 1878-1906) de la création de celui-ci en 1878 jusqu'à sa mort en 1895.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/07/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Sour baire de la place au 3 Par green the House received their la chambre des archines - et me has and facile of when silver , over maler les papiers qui g sont avec ceur du steroir - nous me crécies withall comes I with our law montag Ges hayons saw a Des ensbarras) nassembles si nous Cler Morning prin sur de mances rayans les papiers su bene ou prier Elise de le pave, ci joint un mot pour elle diser-le je nous prie. De roya confirme, me lette à la question l'abandar por si jus-ails les seux pièces du local du libres nous pourser marke les collections su livres qui sont en ce moment au Bureau du journal. nous ai fit que on granthait mettra les collègions et Eines monte di l'armoire piente en que an be moilie an jer ans mes qui est Jano cette mierre pièce est appartements. Le rous lineis vide, vous pouvel, ausi & metus dusoi le ma pas faire monter les rayons - casiers arant que je se le Persus n'est par occupé Enfin ne sais là Mais je une sis que nous aller atre embarhasse pour Je kevieus anainsement au empler les levres et collections. aujourd'uni je vieno some some dans la piece ou est la boite aux Gernander de proceder comme suit. Certico. De nous obrivais hier de

arec vous. Notre Decision schair mettre Paus cette fièce au Paus la ulus facile et plus sure. Lui homite aux voitables les 2 capiers pourrait somer Vutiles aris pour la prande hable qui sons Paus la 1 de prièce du bureau su Deroir. C'est Dans la remise aux mi Le montage des rayons Pans la Mièce de la boîte aux Chires. En pourrait neut être, en mettre heres qu'il faciona mettre cont cela , ou demander a ces Messieurs à Phoite et à gande, en s'assangeant hour laiser libre la place Ties pourraient ma rachater cer Du poyer et celle sei est un nien heit secretaine. quant à la pièce su estra beite Nous methics en haverie aux lettres, sur le coté du mur pauritely paire whorter to hand on bas des rayons casiers fune la perietre la totte à laquelle esp petres la presse à copiese. Et l'on nortotait Jano la cuisine de Ma Daller la laste house. partie bu mory) qu'il factora enlever su bureau du Devoir, si Quant aux tableaun, etc. nous abandonnous austi la les Tenendrait pour monter les nayour que on auxait retires que seconde piece. Sur ces layous bureau da Derser, et je deciderais a nous relaceries le reste des ourreages mon retour de ce qu'an en persit. Que bureau du Derair". Examiner moi votre anis. vout cela , Peut êtra ferer-rous Contidement le prier d'y joter un coup voil

Fichier